

APPEL OUVERT A CANDIDATURE

**FICHE DE POSTE CHEF DE DIVISION DES AFFAIRES
FONCIERES ET DE VULGARISATIONS AU DEPARTEMENT
DES AFFIRES JURIDIQUES ET FONCIERES
Agence Urbaine de Settat**

1-CONDITIONS EXIGEES

- A)** Etre classé au moins à l'échelle 20 à l'agence Urbaine de Settat ;
- B)** Titulaire d'un diplôme donnant accès à l'échelle 17 ou équivalent;
- C)** Possédant une expérience professionnelle d'au moins 4 ans dans une Agence Urbaine ;
- D)** Avoir déjà exercé la fonction du Chef du service;

Toutefois, si la nécessité l'exige, une dérogation aux dispositions du deuxième alinéa ci-dessus, peut être désignée pour assumer les fonctions de chef de la Division les candidats classés au moins au l'échelle 20 dans l'agence urbaine et ayant exercé les fonctions de chef de service pour une période d'au moins deux ans et qui ont une ancienneté d'au moins 15 ans dans les agences dont au moins 4 ans dans l'échelle susmentionnée.

2- COMPETENCES REQUISES

- A)** Maitriser la lecture des plans topographiques à travers les outils informatiques adéquat ;
- B)** Maitriser les statuts fonciers ;
- C)** Maîtriser les circuits, procédures et la règlementation des textes législatifs en matière d'Urbanisme ;
- D)** Maîtriser les textes législatifs et règlementaires en matière des documents d'Urbanisme ;
- E)** Maitriser les procédures de la conservation foncière et du cadastre ;
- F)** Ayant une connaissance sur la province de Settat;
- G)** Ayant une bonne maîtrise de la langue arabe et la langue française;
- H)** Ayant un esprit de création et d'innovation.

3- DESCRIPTION DU POSTE

Cette division a pour tâches principales :

- L'initiation des études foncières nécessaires pour la réalisation des documents d'Urbanisme et permettant notamment leur mise en œuvre sur le plan foncier (mobilisation de terrains pour la réalisation des équipements,...);
- suivre l'évolution et le développement du marché foncier du territoire relevant du ressort de l'Agence Urbaine ;



- Mettre en place une stratégie foncière permettant de mesurer l'impact de l'Urbanisme sur les transactions foncières au niveau de ce territoire ;
- Mettre en place, exploiter et mettre à jour périodiquement la banque de données dont dispose l'Agence Urbaine ;
- Délivrer les notes de renseignements Urbanistiques selon la procédure en vigueur,
- Assurer l'instruction juridique et topographique des demandes d'autorisation de construire, de lotir et de morceler en vue de garantir la bonne application des dispositions urbanistiques régissant les parcelles de terrains objet de ces demandes ;
- Traiter les informations (planification urbaine, gestion urbaine) pour en évaluer l'importance et en constituer des banques de données urbaines ;
- Assurer l'exploitation des mappes cadastrales, des restitutions et prises de vues aériennes dans le cadre de la gestion et la planification urbaine ;

Le titulaire du poste sera responsable:

- A)** du respect du contenu du pacte de bonne gestion ;
- B)** de l'animation des activités de la division;
- C)** de l'organisation, de l'encadrement, de la coordination et du suivi des activités des services relevant de cette division;
- D)** de l'élaboration du programme d'action de la division et de sa réalisation;
- E)** de l'évaluation annuelle des actions conduites au sein de la division;
- F)** de la gestion de manière rationnelle des ressources humaines et matérielles dont il est responsable (discipline, encadrement, rentabilité...).

4- DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé de:

- A)** Demande manuscrite
- B)** Curriculum vitae récent;
- C)** Lettre de motivation
- D)** Rapport détaillé sur la division ;
- E)** Programme de gestion et de développement de la division ;
- F)** Engagement sur l'honneur (ci-joint).
- G)** Copies des diplômes et attestations d'expérience.

**LES DOSSIERS DOIVENT ETRE DEPOSES OU TRANSMIS SOUS PLI FERME
A MONSIEUR LE DIRECTEUR DE L'AGENCE URBAINE DE SETTAT
11 BD HASSAN BP 532 SETTAT**

AU PLUS TARD LE 04 MARS 2024 A 15H 00MN

